

Délibération 2023-050

Finances – Budget primitif 2023 - Budget annexe Petite enfance

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 04 avril 2023.

Participants

Présents

Bessières	M. BERINGUIER Bernard, M. DARENGOSSE Ludovic, M. HAMDANI Aäli, Mme LAVAL Carole, M. MAUREL Cédric
Bondigoux	M. ROUX Didier
Buzet sur Tarn	M. BONNASSIES Patrick, Mme CHARLES Ghislaine, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme DUQUENOY Aurore, M. MICHELOT Jean-Michel, Mme PREGNO Agnès, M. REGIS Daniel.

Conseillers ayant donné pouvoir

Mme RIVIERE Christel a donné pouvoir à M. MAUREL Cédric,
Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel,
Mme FOLLEROT Danielle a donné pouvoir à Mme DELTORT Florence,
M. SANTOUL Michel a donné pouvoir à M. BERINGUIER Bernard.

Conseillers excusés

Mme MONCERET Mylène, M. ANTONY Maxime.

Conseillers absents

M. DEMETZ Gilbert, M. BRAGAGNOLO Patrice.

Secrétaire de séance

M. DARENGOSSE Ludovic.

Membres en exercice - 31 | Membres présents -23 | Pouvoirs - 04 | Membres absents – 04

Délibération 2023-050

Exposé

Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2023.

Communauté de Communes Val'Aigo

Budget annexe Petite Enfance- BUDGET PRIMITIF 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT								
	DEPENSES			RECETTES				
	BP 2022	CA 2022	BP 2023	BP 2022	CA 2022	BP 2023		
011 - Charges à caractère général	117 820,00 €	117 460,50 €	212 600,00 €	013 - Atténuations de charges		13 833,66 €	10 000,00 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 858 988,00 €	1 758 579,76 €	2 518 000,00 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	340 400,00 €	254 869,37 €	339 027,48 €	
014 - Atténuations de produits				73 - Impôts et taxes				
65 - Autres charges de gestion courante	2 160,00 €	2 099,21 €	2 200,00 €	74 - Dotations, subventions et participations	1 805 018,00 €	1 843 257,51 €	2 240 000,00 €	
66 - Charges financières	12 750,00 €		- €	75 - Autres produits de gestion courante		1,05 €		
67 - Charges exceptionnelles	10 000,00 €	5 941,67 €	10 000,00 €	76 - Produits financiers				
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions				77 - Produits exceptionnels	- €	23 292,84 €	25 000,00 €	
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)								
TOTAL DEPENSES REELLES	2 001 718,00 €	1 884 081,14 €	2 742 800,00 €	TOTAL RECETTES REELLES	2 145 418,00 €	2 135 254,43 €	2 614 027,48 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 200,00 €		5 200,00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)			223 972,52 €	
023 - Virement à la section d'investissement			90 000,00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections				
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	5 200,00 €	- €	95 200,00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE	- €	- €	223 972,52 €	
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	2 006 918,00 €	1 884 081,14 €	2 838 000,00 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	2 145 418,00 €	2 135 254,43 €	2 838 000,00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT								
	DEPENSES			RECETTES				
	BP 2022	RAR	BP 2023	BP 2022	RAR	BP 2023		
16 - Emprunts et dettes assimilées	19 700,00 €		45 500,00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves		27 300,00 €		
21 - Immobilisations corporelles	276 000,00 €	27 200,77 €	49 799,23 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		5 200,00 €		
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			27 200,77 €	021 Virement section de fonctionnement		90 000,00 €		
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	295 700,00 €	27 200,77 €	122 500,00 €	TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	- €	- €	122 500,00 €	

Après avis de la Commission Finances en date du 30 mars 2023 ;

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe Petite Enfance chapitre par chapitre ;
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision ;
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance,
M. DARENGOSSE LudovicPour extrait conforme,
Le Président,
M. Jean-Marc DUMOULINCertifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,
Le **25 AVR. 2023**